Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

20 SEPTEMBRE 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18005 **35**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Des alliances dangereuses

Claudio Brédy

Les événements qui sont en train de se dérouler autour des prochaines élections communales à Courmayeur sont, en ce moment, au centre du débat politique et donnent l'occasion à nos adversaires de s'en servir à leurs propres fins au seul but de frapper l'Union Valdôtaine et d'engendrer la confusion parmi les Valdôtains

Parmi les unionistes, face à la nouvelle d'une intention présumée de la section de Courmayeur de s'allier avec Forza Italia, un peu de confusion et d'étonnement sont, en effet, compréhensibles.

Ce qui se passe à Courmayeur pose, une fois de plus, le problème des rapports entre les sections et les organes centraux du Mouvement.

Comme l'a bien dit le Président Cesal, il y a au sein de l'Union Valdôtaine, une «*tradition d'autonomie qui caractérise le rapport entre le siège central et les sections disloquées sur le territoire*».

Cela vaut surtout au moment des élections communales, lorsque de petites communes, comme le sont les valdôtaines, ne peuvent souvent pas se permettre de composer des listes seulement sur la base de l'appartenance politique des personnes, mais doivent chercher d'impliquer des hommes et des femmes

SUITE PAGE 2

Le document sera examiné par la Commission Européenne

Une étape supplémentaire pour la pétition «Respectez le statut»

Les vingt mille signatures recueillies par l'Union Valdôtaine, par la Fédération autonomiste et la Stella Alpina pour le maintien de l'exemption fiscale sur les carburants, dont la Région Vallée d'Aoste bénéficie depuis 1949 suite au manque de l'application de la zone franche, prévue par le Statut d'Autonomie, ont atteint leur première cible : la pétition «Respectez le statut» a été jugée «admissible» et sera donc envoyée au Secrétaire de la Commission Européenne qui poursuivra l'iter pour son examen à Bruxelles. Au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée le lundi 17 septembre dernier, les plus importants exposants des trois mouvements de majorité, en la présence du président du Gouvernement Luciano Caveri ont exprimé leur *«satisfaction pour une pétition qui ne veut pas seulement envisager l'aspect économique de la question mais qui concerne surtout le problème politique et institutionnel créé par l'exigence de respecter le Statut et l'autonomie de la Vallée d'Aoste».* Le Président du Mouvement Guido Cesal a déclaré qu'il s'agit «*d'un premier pas très important pour une question qui, au début, avait été beaucoup critiquée mais qui a été portée de l'avant de manière compacte par la majorité: au contraire, les résultats de la pétition, en premier lieu, et, en deuxième lieu, ce jugement d'"admissibilité" représentent à la fois la validité de la proposition que nous sommes en train de soutenir*».

Le Président de la Région a ensuite expliqué les trois fronts qui impliquent les forces politiques: *«Tout d'abord le document 343/2007, c'est-à-dire la pétition, sera envoyé au Secrétaire de la Commission Européenne et proposé au jugement du Parlement au cours des mois à venir. Nous attendons donc, de ce côté-là, des nouvelles dans des temps raisonnables. D'autre part, en plein accord avec les deux parlementaires valdôtains, nous sommes très attentifs aux mouvements du Gouvernement Italien, qui très probablement ne devrait pas légiférer à ce propos, du moins jusqu'à ce que l'on obtienne une réponse de la part de Bruxelles.*

De plus, le Gouvernement régional a mis en place un groupe de travail qui est en train d'analyser la question et qui devrait formuler des alternatives possibles en cas de réponses négatives».

La campagne de fidélisation locale a été lancée

Réduction des tarifs pour la CVA

Le Groupe CVA a présenté une offre de fourniture d'énergie pour les familles valdôtaines, avec la réduction la plus compétitive qui soit sur le marché. Le Groupe CVA offrira 10% d'escompte sur l'élément de génération de l'énergie, afin d'assurer aux familles valdôtaines l'opportunité d'avoir un tarif compétitif et avantageux par rapport à tous les autres acteurs du marché, avec l'ajout d'un bonus «una tantum» de 30 euros pour la première activation.

Les motivations de ce choix se révèlent à travers la volonté du Conseil d'Administration de fidéliser l'utilisateur local en analogie avec ce qui a été déjà fait avec l'offre sur l'IVA. Dans cette optique, l'action peut être évaluée aussi en termes de redistribution de la valeur dérivant de la génération d'énergie, produite à travers l'utilisation des eaux qui font

SUITE PAGE 8

Joyeux anniversaire à l'Union Valdôtaine

Pour un mouvement politique, le fait de fêter sa 62ème année d'existence est un signe certain de la validité de ses programmes et de son enracinement dans la société. L'Union Valdôtaine est née à Aoste, le 13 septembre 1945, en même temps que l'autonomie (limitée) dont nous jouissons, pour défendre et promouvoir les intérêts de la Vallée d'Aoste et des Valdôtains en dehors des logiques partisanes qui opposaient (et opposent) la gauche à la droite. Grâce aux hommes et aux femmes qui l'ont soutenu tout au long de son histoire, notre Mouvement a gardé la barre de l'idéal autonomiste, tout en traversant les nombreuses crises qui ont secoué la politique régionale.

Malgré les tentatives d'imitation qui ont cherché (et cherchent) à semer la confusion parmi les Valdôtains, malgré les attaques dont l'Union Valdôtaine est la cible, nous persistons à croire que les principes et les valeurs dont elle est porteuse doivent demeurer à la base de l'action politique et guider les choix d'avenir des responsables politiques. L'affaiblissement de l'Union Valdôtaine signifierait l'affaiblissement de l'autonomie, l'affaiblissement de la Vallée d'Aoste face aux adversaires de notre identité particulière.

Nous devons dépasser les difficultés sans crainte de réaffirmer nos principes, nos convictions, nos programmes ; de soutenir les institutions et nos représentants en leur sein. Surtout, nous devons avoir confiance en l'avenir, sûrs que tant qu'il y aura l'Union Valdôtaine, la Vallée d'Aoste pourra compter sur l'engagement d'hommes et de femmes qui visent surtout et avant tout son bien.

Aoste, le 13 septembre 2007

Considérations sur les référendums propositifs

Le 18 Novembre ? Ni aux urnes, ni à la mer…

Guido Grimod

Le 18 novembre prochain je n'irai pas voter. Je n'irai pas non plus à la mer, mais je m'engage dès à présent à discuter et à me confronter avec toutes celles et tous ceux que je vais rencontrer, afin de les convaincre à ne pas se rendre aux urnes, pour ne pas devenir complices de la mauvaise foi et de la démagogie populiste des promoteurs des référendums propositifs. Je considère le référendum un moyen très important de démocratie participative, à condition que cet instrument ne soit point employé à tort et à travers pour délégitimer la démocratie représentative et ses institutions.

Institutions, telles le Conseil de la Vallée, qui ont été pour le Peuple Valdôtain une grande conquête d'autonomie et de liberté.

SUITE PAGE 5

Aperçu des décisions du Gouvernement régional: séance du vendredi 14 septembre

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a décidé de transmettre au Conseil régional un projet de loi portant mesures en vue de l'entretien de la législation régionale et modification de lois régionales et d'autres dispositions.
À l'occasion de l'édition 2007 des Open Days de Bruxelles, l'Exécutif a approuvé l'achat, auprès du concessionnaire exclusif Dods de Londres, d'un espace publicitaire consacré à l'activité institutionnelle de la Région sur la revue "The Parliament regional review" et a engagé une dépense de 3 900 euros à cet effet.

ÉDUCATION ET CULTURE
L'Exécutif a donné son feu vert à l'organisation du concours «Corrado Gex: il vit clair … il vit loin» et de plusieurs autres initiatives destinées aux élèves des écoles de notre région de tous ordres et degrés.
Il a ensuite autorisé la Surintendance des activités et des biens culturels à réaliser une publication à caractère scientifique ayant pour thème les constructions rurales en bois de la Vallée d'Aoste revêtant un intérêt historique et architectural.
Le Gouvernement a approuvé le projet définitif des travaux nécessaires pour l'ouverture d'une pinacothèque régionale au château Baron Gamba de Châtillon.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
L'Exécutif a entériné le protocole d'accord signé par la Région et par l'Université de Turin en vue de la création, durant l'année universitaire 2007/2008, d'un cours de licence en soins infirmiers, pouvant accueillir vingt étudiants. Le Gouvernement a adopté le plan pour la mise en œuvre de projets destinés aux enfants et aux adolescents et a engagé un montant de 70 000 euros à cet effet.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Dans le cadre du plan opérationnel régional 2007 des travaux publics, l'Exécutif a approuvé le projet d'exécution des interventions de réaménagement hydraulique et forestier de l'éboulis situé sur la rive droite de la Doire de Rhêmes, à Frassiney, dans la commune de Rhêmes-Saint-Georges. Une somme de 354 000 euros a été débloquée à cette intention.
Dans le domaine de la construction des édifices de culte, une couverture financière de 200 000 euros a été destinée au programme des travaux admis au financement en 2007.
Le projet définitif des ouvrages de protection contre les risques d'éboulement du tronçon de Tiazhore de la route régionale n° 44 de la vallée du Lys, qui traverse les communes de Gressoney-Saint-Jean et de Gressoney-La-Trinité, a été adopté et une dépense de 7 432 080 euros a été destinée à la réalisation desdits ouvrages. Le Gouvernement a donné son feu vert au versement de la somme de 67 429 euros à la commune de Gaby en vue de l'élargissement de la route régionale n° 44 de la vallée du Lys, entre Sertaz-Dessous et Tzendelabò et entre Kiamourseyra et Moulin.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
L'Exécutif a accepté que la Région prenne part au projet dénommé «Portale nazionale del turismo Italia.it», visé aux décrets du Ministère de l'innovation et des technologies du 7 mars 2006 et du Ministère des réformes et des innovations dans l'administration publique du 29 novembre 2006. Des aides en capital, d'un montant total de 108 094 euros, ont été octroyées à dix-neuf entreprises commerciales qui ont présenté une demande en ce sens selon la procédure d'instruction automatique.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Dans le cadre du plan de développement rural 2000/2006, 21 sujets se partageront 1 117 228 euros d'aides destinées à la réalisation d'opérations d'organisation agricole globale comportant la rénovation d'alpages, la réalisation de points de vente de produits locaux et la mise en place de systèmes d'irrigation. En application de l'accord de programme entre la Région, la Commune de Saint-Pierre et le Musée régional de sciences naturelles, le Gouvernement a approuvé une modification de la première tranche des travaux de restauration, de mise aux normes et de rénovation muséographique du château de Saint-Pierre, qui accueille ledit musée. Une dépense de 1 000 000 euros a été engagée à cet effet.

10 millions d'euros

Aides aux entreprises valdôtaines en difficulté

Elle est désormais en vigueur, étant parue sur le Bulletin officiel, la loi de la Région Vallée d'Aoste portant sur des mesures en faveur des entreprises en difficulté. Les fonds engagés s'élèvent à 10 millions d'euros. En vue du concours à la relance et à la consolidation des activités productives, la loi réglemente, conformément aux dispositions communautaires en vigueur en matière d'aides de l'État, les mesures extraordinaires visant à soutenir les entreprises qui œuvrent en Vallée d'Aoste et qui connaissent des difficultés financières.
La loi s'applique aux entreprises relevant de tous les secteurs d'activité, exception faite pour ceux du charbon, de l'acier, de l'aviation et de l'aquaculture. Dans le secteur agricole, sont uniquement éligibles les entreprises de transformation et de commercialisation des produits.
Les petites et moyennes entreprises en vue des dispositions communautaires en vigueur peuvent également bénéficier de ces aides. Tandis que l'octroi aux grandes entreprises de toute aide est subordonné à la notification au cas par cas et à l'autorisation de la Commission européenne.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

SUITE DE LA PAGE 1

Des alliances dangereuses

à même de garantir l'expérience, les compétences, l'enthousiasme, la passion et la disponibilité à travailler sur un programme commun pour le bien du pays. Nous le savons très bien, il n'est pas toujours facile de trouver quelqu'un qui soit disposé à s'engager pour la collectivité et donc le fait que dans des listes civiles soutenues par l'Union Valdôtaine, il y ait des sympathisants ou même des adhérents de forces politiques qui ne font pas partie du cadre des alliances indiquées par le Congrès unioniste, a toujours été accepté par le Mouvement. Dans ces cas-là (nous en avons d'ailleurs plusieurs exemples au cours de l'histoire de l'Union), on considère que l'esprit de la liste est celui de composer une bonne équipe pour le pays plutôt que de contracter des alliances politiques entre partis. Mais il est de toute évidence que l'autonomie des sections ne peut pas arriver sans conséquences au point d'abandonner les lignes politiques fondamentales dictées par le Congrès. Ce serait le cas d'une section qui déciderait de conclure une alliance officielle et «organique» avec une ou plusieurs forces politiques différentes de celles établies par le Congrès du Mouvement.
Dans cette hypothèse, le Mouvement aurait le devoir de prendre des distances par rapport au choix de la section et de ne pas soutenir la liste qui sortirait de cette décision.
C'est exactement ce que l'Union Valdôtaine doit faire, à plus forte raison, si une alliance avec Forza Italia est conclue à Courmayeur. En effet, les événements politiques de la ville aux pieds du Mont Blanc ont depuis toujours un écho et des conséquences qui vont bien au-delà de la dimension locale. Cette fois-ci le rendez-vous électoral de Courmayeur a même été utilisé comme caisse de résonance médiatique au service de personnages qui, me paraît-il, n'ont pas au sommet de leurs intérêts le bien de Courmayeur et de la Vallée d'Aoste et encore moins celui de l'Union Valdôtaine. Il est donc de toute évidence qu'une alliance électorale à Courmayeur avec Forza Italia aurait de graves répercussions politiques sur le Mouvement tout entier, surtout dans un moment où à l'horizon il y a des passages politiques et électoraux très délicats, pour ne pas dire fondamentaux. C'est bien de dire cela, de le répéter et de le confirmer très clairement pour éviter tout équivoque et aussi pour répondre aux accusations gratuites de certains professionnels de l'insulte qui prétendent représenter le renouveau du pays d'Aoste. Je souhaite d'ailleurs, pour le bien de l'Union Valdôtaine, que la section de Courmayeur sache trouver le juste équilibre entre les exigences complexes de la réalité socio-économique du pays aux pieds du Mont Blanc et la nécessité de cohérence avec les lignes et les traditions politiques de l'Union Valdôtaine.

«Étude J. PIEROPAN»
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
VIE - INCENDIES - ACCIDENTS - AUTOS - VOLS
RISQUES AGRICOLES - TRANSPORTS - RISQUES DIVERS, ETC.
Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de
Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ 0165 36 33 44

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Artisanat valdôtain

39ème Foire d'Été et 54ème Exposition-Concours

Franco Cavalet Giorsa

Les manifestations estivales consacrées à l'artisanat valdôtain ont vu plusieurs nouveautés.
La Foire d'Été s'est déroulée sur deux jours et en cette occasion, pour la première fois, des prix de participation ont été décernés à 44 artisans.

À savoir:
Outils et objets agricoles:
Dandres Dario et Henriod Paolo.

Gravure décorative:
Bergamini Vincenzo, Boch Andrea, Fragonas Giuseppe, Giannotti Barbara, La Tsenevalla de Bottan et Pierobon s.a.s., Lumignon Ezio, Lunardi Valeriano, Marguerettaz Fulvio, Mognol Dino, Rasia Giancarlo, Savoye Liliano et Schiavon Antonio.

Objets en fer forgé: Savin Luciano.

Meubles: Savioz Angelo.

Vannerie: Perret Giorgio et Chatrian Ivo.

Objets fabriqués au tour: Paganoni Anacleto, Les amis du Bois de Brunet Corrado et C. et Ferrol Sergio.
Sculptures: Arnodo Stefano, Balagna Guido, Casetta Fernando (Nino), Collé Rino, Crétaz Ornella, Daguin Gino Anselmo, Diémoz Guido et Pison Ernesto.

Tissus, chaussures et accessoires d'habillement: Selleria Le Cuir de Martini Fabrizio & C.

Objets pour la maison: Bruno Communod, Coquillard Dario, Cuignon Vittorio, Dal Canton Valentino, Ferrari Claudio, Jacquemod Battista, Meggiolaro Roberto, Money Secondino, Montrosset Anna, Nelva Stellio Marco, Nelva Stellio Matteo, Paris Paolo, Patrocle Franco et Stévenin Elmo.
Le thème de la 54ème Exposition-Concours de l'Artisanat Valdôtain a été "l'expression religieuse de l'artisanat valdôtain". S'il n'est pas encore possible de connaître les noms des vainqueurs du prix spécial du public ainsi que le sujet de la 55ème Exposition-Concours, qui nous seront annoncés bientôt, probablement en l'occasion de la remise des prix, aujourd'hui je vous rappelle que paraîtra prochainement, par les soins de Formagrafica Edizioni, le catalogue de la 54ème Exposition-Concours et, tout de suite, je vous propose la liste des primés pour chaque secteur. Vous vous en apercevrez, il y a une ultérieure nouveauté: cette année le jury a introduit le prix spécial pour les professionnels.

ARTISANAT TRADITIONNEL
Outils et objets agricoles
pelle de boulanger
1 Money Silvio Livio
2 Blanc Luigi
3 Falegnameria Philippot de Nicola Philippot

Objets en fer forgé
Hampe crucifère processionnelle
1 Sorteni Loris
2 Vairos Ermis (ex aequo)
2 Vicquéry Paolo (ex aequo)
3 Arizio Sergio (ex aequo)
3 Carlomagno Pietro (ex aequo)

Les meubles
Agenouilloir à une place
Prix spécial pour les professionnels
BT s.n.c. de Buffa et Tousco
1 Mastella Luca (ex aequo)
1 Savioz Angelo (ex aequo)
2 Burgos Aurelio
3 Falegnameria Alleyson Luca

Gravure décorative
Croix processionnelle
1 Masoaro Mauro
2 Tomat Maurizio
3 Foggiato Elio

Objets gravés
Lutrin sans pied
1 Borre Ivo Samuele
2 Charbonnier Livio
3 Lo Tufo Gianpiero

Objets fabriqués au tour - Ciboire
1 Franzini Ermenegildo
Prix spécial pour les professionnels
Franco Bruno
2 Zavattaro Roberto
3 Chevrère Remi (ex aequo)
3 Feo Aldo Luigi (ex aequo)

Vannerie
Corbeille pour l'offertoire
1 Cornaz Giorgio
2 Danne Ezio
3 Pardi Nadia

La sculpture en ronde-bosse
«Aspects de la religiosité valdôtaine»
1 Caddeo Antonio
2 Ierace Giorgio
3 Bechis Roberta

La sculpture en bas-relief
«Aspects de la religiosité valdôtaine»
Prix spécial pour les professionnels
Pison Ernesto
1 Empereur Maurizio
2 Barmasse Giangiuseppe
3 Anzola Gianfranco

Objets en cuir et en peau
Protège-missel
1 Bertola Daniella
2 Fabbri Simone

Sabots, galoches en cuir, Pioun (sock)
Chaussures d'homme traditionnelles du dimanche
1 Apostolo Felice
2 D'socka Société Coopérative - Ferraris Luciana

Dentelles de Cogne
Coussin pour les alliances
1 Les Dentellières de Cogne Société Coopérative - Jeantet Santina

Chanvre de Champorcher
Nappe d'autel
1 Lou Dzeut Société Coopérative – Bacolla Annamaria et Casagrande Mariagiovanna

Drap de Valgrisenche - Étole
1 Les Tisserands Société Coopérative – Maguet Emy et Perron Renza
2 Lini Monica

Costumes traditionnels
Soutane
1 Arti s.n.c. de Dal Dosso F. & C.

Fleurs en bois – Lys qui naît spontanément en Vallée d'Aoste
1 Orfano Romeo
2 Capuzzo Vicenzina
3 Montegrandi Albina

Constructions miniatures
Chapelle votive valdôtaine
1 Stévenin Elmo

Le jouet - Crécelle
1 Chevrère Renato
2 Paonessa Tommaso
3 Blanchet Ivo (ex-aequo)
3 Vagneur Pierino (ex-aequo)

SECTEUR ASSIMILÉ À L'ARTISANAT TRADITIONNEL

Cuivre - Aspersoir et seau pour l'eau bénite
1 Guglielmetti Andrea

Or et argent - Alliances
1 Eyvia gioielli di Ronco Luca

PRIX POUR LA RECHERCHE HISTORIQUE

Chevalier Cyrille,
dans la section
"Gravure décorative",
le lutrin sans pied.

Projet accrochage

Initiatives liées à l'exposition *A bon droyt*

L'assesseur à l'Éducation et à la Culture, Laurent Viérin, annonce que, dans le cadre du Projet Accrochage pour favoriser des rencontres et créer des synergies entre l'école valdôtaine et les événements culturels organisés sur le territoire, à l'occasion de l'exposition *A bon droyt*, qui sera ouverte jusqu'au 4 novembre prochain, une série d'initiatives didactiques sont prévues au cours du mois de septembre.
Le jeudi 27 septembre, à 17h30, une visite guidée gratuite de l'exposition, proposées par Marco Jaccond, sera réservée aux enseignants intéressés (inscriptions en téléphonant à la billetterie du Musée Archéologique tél.: 0165-275902).
Avant le 30 septembre, les enseignants intéressés pourront inscrire leurs classes à une visite de l'exposition (inscriptions en téléphonant à la billetterie du Musée Archéologique tél.: 0165-275902).
«*L'exposition, la période historique de référence et les multiples volets d'intérêt culturel, social et artistique qui touchent à de nombreuses disciplines* – affirme l'Assesseur Laurent Viérin – *rendent la visite de 'A bon droyt' très intéressante pour intégrer et compléter l'offre de formation de tout parcours scolaire».*

Pour tout renseignement, s'adresser à Paolo Salomone,
enseignant s'occupant du projet,
au Service de soutien à l'autonomie scolaire
(tél.: 0165-275887; fax: 0165-275888;
courriel: p.salomone@regione.vda.it).

À Courmayeur du 3 au 10 décembre

Douzième édition du concours «Jeunes critiques européens»

Dans le cadre le l'accord de coopération entre les gouvernements de la Vallée d'Aoste et la Communauté française de Belgique, l'exécutif a entériné l'organisation de la 12ème édition du stage de critique cinématographique intitulé «Jeunes critiques européens», qui se tiendra à Courmayeur, du 3 au 10 décembre, en même temps que la manifestation «Noir in Festival».
L'initiative est destinée à quatre jeunes Belges, deux Français de la région Rhônes-Alpes et quatre Italiens, tous âgés de 18 à 26 ans. Les stagiaires seront confrontés pendant six jours à la pratique de l'écriture de critiques alternée avec la rencontre des invités du festival et le visionnage d'avant-premières de qualité. Ils éliront aussi le court-métrage du «Noir in Festival» de Courmayeur.

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
☎ 0125 80 65 01 R.A.
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita'
via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
☎ 0125 75 12 46

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

En souvenir de Guido Chabod et Vittorino Chiarello

Au cours de la pause estivale des travaux du Conseil de la Vallée, deux de nos anciens collègues ont disparu : Guido Chabod et Vittorino Chiarello.
Le 16 août, à l'âge de 79 ans, s'en est allé Guido Chabod qui fut un acteur de la vie politique et administrative de notre Région pendant plus de trente ans. Né à Valsavarenche le 26 décembre 1927, Guido Chabod débuta très jeune sa carrière politique au niveau communal en étant pendant 11 ans, de 1952 à 1963, Syndic de la Commune de Valsavarenche.
Elu Conseiller régional en 1963, il fit toujours partie du groupe de la Démocratie Chrétienne, parti auquel il s'inscrit dès 1953, et y obtint d'importantes fonctions. Au cours de la VIème législature, il fut Vice-président du Conseil, de 1975 à 1978, et fut ensuite Assesseur au Tourisme dans le dernier semestre de la même législature. De 1978 à 1983, il est Assesseur à l'Industrie et au Commerce et se distingue par une politique centrée sur le développement des entreprises artisanales et des petites entreprises industrielles. Il fut aussi Assesseur aux Travaux publics de 1983 à 1984.
Il termina son engagement politique au Conseil de la Vallée en 1988.
Parallèlement à son activité politique, Guido Chabod s'investit beaucoup dans le milieu associatif, en présidant pendant plus de 5 ans l'Association des Agriculteurs de la Vallée d'Aoste, adhérente à la Coldiretti, et fut aussi Vice-président de l'Association des Hôteliers ainsi que Président du Consortium des Producteurs de Fontine.
Sa disparition laisse un énorme vide car nous avons eu l'occasion de connaître ses extraordinaires qualités humaines, sa disponibilité et cordialité dans les rapports interpersonnels et, surtout, l'engagement qu'il a toujours eu envers l'intérêt de la Communauté valdôtaine et en particulier de son développement économique.

Le 23 août est mort, après une longue maladie, Vittorino Chiarello, Conseiller régional du 30 juin 1993 au 29 juin 1998. Né à Vicenza le 4 octobre 1952, Vittorino Chiarello se déplace en Vallée d'Aoste, plus précisément à Donnas. Employé à l'Olivetti, il s'inscrit au Parti Communiste et entreprend une activité syndicale en tant que délégué de la FIOM-CGIL à l'Olivetti.
En 1991, il fut parmi les fondateurs du parti de la Refondation Communiste dont il fut le Secrétaire régional. Durant son mandat au Conseil de la Vallée, Vittorino Chiarello fut particulièrement attentif aux problèmes des classes sociales les plus désavantagées, en particulier en ce qui concerne l'urgence des logements. En 1998, au terme de son mandat électoral, il reprit son travail à l'Olivetti de Scarmagno.

Aux familles des disparus, nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

Ego Perron
Président du Conseil de la Vallée

Révison du Statut spécial

Un Forum à disposition des citoyens valdôtains

Le jeudi 6 septembre, nous vous avions annoncé qu'un Forum, promu par le Conseil de la Vallée, aurait été ouvert à partir du lundi 17 septembre afin de recueillir toute contribution concernant la révision du Statut spécial. Eh bien, c'est chose faite ! Tous les Valdôtains peuvent désormais participer à la révision de notre Statut spécial.
Une Convention pour l'Autonomie et Statut spécial de la Région autonome Vallée d'Aoste a été constituée à cet effet et chargée de la rédaction d'un document qui doit être présenté au Conseil régional dans les plus brefs délais.
La Convention articule ses travaux autour de quatre phases :

1. Une phase d'instruction ayant pour but d'élaborer un document dans lequel, une fois rappelées les racines et les raisons de la spécificité valdôtaine, seront identifiés les instruments les plus aptes afin de mettre à jour l'appareil régional, sur base des exigences de la communauté valdôtaine et en seront analysées les prospectives à la lumière des changements du cadre institutionnel italien et européen.
2. Une phase d'écoute et de dialogue concernant les exigences exprimées par la communauté valdôtaine afin de favoriser une participation au débat plus ample et démocratique sur la mise à jour de l'appareil régional.
3. Une phase de proposition, de rédaction d'un document final qui contiennent les différentes options à soumettre au Conseil régional pour l'examen, la discussion et l'adoption des changements à effectuer.
4. Une phase de monitorage du suivi des travaux, avec une référence particulière à l'iter parlementaire des éventuelles décisions législatives adoptées par le Conseil régional aux termes de l'article 50, deuxième alinéa, du Statut spécial.

UNESCO

Patrimoine culturel

Le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron, informe que le Député Roberto Nicco -en faisant référence à la résolution, approuvée en mai dernier par le Conseil de la Vallée, relative à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et pour le soutien de la candidature pour l'insertion dans le programme des Alpes walser s'y rapportant- a communiqué qu'en date des 11 et 12 septembre 2007 la Chambre des Députés a examiné la proposition de loi présentée en la matière par la composante des minorités linguistiques de la Chambre et le projet de loi analogue présenté par le Gouvernement. La Chambre a donc approuvé à l'unanimité la ratification et l'exécution de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 par la XXXIIème session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.
Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple- Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin
11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

L'activité des Commissions

Vendredi 21 septembre 2007 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

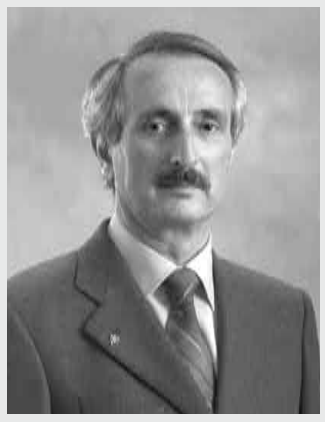

proposition de règlement n°9, présentée par le Gouvernement régional, concernant *«Définition des critères hygiéniques et sanitaires requis pour l'exercice des activités de distribution d'aliments et boissons, aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006»*.
Rapporteur: le Conseiller Fedele Borre ;
proposition de loi n°179 présentée par les Conseiller régionaux Ugo Venturella, Alessandro Bortot et Dina Squarzino *«Introduction d'un tarif pour la gestion des déchets et dispositions en matière d'utilisation de la vaisselle dans les réfectoires et au cours de manifestations de foire»*.
Nomination du rapporteur.

Vendredi 21 septembre 2007 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

proposition de règlement n°9, présentée par le Gouvernement régional (Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales), concernant *«Définition des critères hygiéniques et sanitaires requis pour l'exercice des activités de distribution d'aliments et boissons, aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006»*.
Rapporteur : le Conseiller Roberto Vicquéry;
organisation des travaux concernant le **projet de loi n°174**, présenté par le Gouvernement régional (Présidence de la Région), *«Dispositions en matière de service civile en Vallée d'Aoste»*.
Rapporteur : le Conseiller Eddy Ottoz.

Lundi 17 septembre 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

audition du Président de la Région Luciano Caveri sur la proposition de loi d'Etat n°4 concernant *«Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003)»*;
proposition de loi d'Etat n°4, présentée par les Conseillers régionaux Giovanni Sandri et Alessandro Bortot *«Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003)»*.
Rapporteur: le Conseiller Piero Ferraris;
projet de loi n°173 présenté par le Gouvernement régional *«Dispositions de réorganisation en matière de logements résidentiels. Modifications de la loi régionale n°33 du 8 octobre 1973»*. Rapporteur: le Conseiller Fedele Borre;
projet de loi n°180 présenté par le Gouvernement régional *«Nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets»*;
proposition de loi n°179 présentée par les Conseiller régionaux Ugo Venturella, Alessandro Bortot et Dina Squarzino *«Introduction d'un tarif pour la gestion des déchets et dispositions en matière d'utilisation de la vaisselle dans les réfectoires et au cours de manifestations de foire»*.

Mardi 11 septembre 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

Départ à 5 heures du matin pour les membres de la troisième Commission permanente qui se rendront à Brescia et Bolzano afin de visiter les installations de traitement des déchets et de rencontrer les responsables des politiques de gestion des déchets de la Province de Trento.

Le prix de la démocratie : à propos d'indemnités

Joseph Rivolin

J'ai écrit, dans mon article précédent, que pour évaluer correctement les coûts des institutions il faut tenir compte de leur efficience et de leur crédibilité en examinant leurs activités respectives. Cela vaut surtout pour l'institution la plus importante de notre Région: le Conseil de la Vallée, qui incarne le pouvoir législatif, c'est-à-dire le pouvoir fondateur du concept même d'autonomie (le mot *autonomie* signifie en effet: pouvoir de se donner soi-même des lois). En examinant les résultats de l'activité du Conseil pendant la législature précédente, dans l'attente qu'on publie les données relatives à la celle qui est en cours, on doit constater que l'initiative des conseillers en matière de législation a été très faible.

De 1993 à 1998, sur un total de 319 projets de loi examinés, 27 seulement étaient dus à l'initiative des conseillers, tandis que les autres 292 (soit 91,5% du total) avaient été présentés par le Gouvernement régional de l'époque. On remarque, en somme, qu'il y avait une nette prépondérance du Gouvernement dans la fonction législative, par rapport à un Conseil réduit substantiellement à une chambre d'entérinement.

C'était un phénomène de déséquilibre institutionnel qu'on peut attribuer, si l'on veut, à l'attitude hégémonique de l'exécutif d'alors, mais aussi à l'incapacité du Conseil d'y faire face.

Il est souhaitable que cette évolution ait évolué par la suite, mais il est certain qu'elle n'a pu être renversée. La perception des coûts de la politique de la part de l'opinion publique dépend pour beaucoup de ce qu'on connaît du montant des indemnités des conseillers régionaux. De récentes nouvelles sur une ultérieure augmentation de celles-ci, dans un bref délai, ont soulevé de fortes perplexités dans l'opinion publique. La constatation que les indemnités que les conseillers de la Vallée perçoivent sont parmi les plus basses d'Italie n'est pas suffisante pour satisfaire le Valdôtain moyen, qui a de plus en plus de problèmes à joindre les deux bouts et arriver à la fin du mois avec son salaire. De même, l'argument fondé sur le fait que l'augmentation n'est pas la faute aux conseillers eux-mêmes, car le montant de leur indemnité est lié à celle des parlementaires, qui dépend à son tour du salaire des magistrats, n'est pas en mesure de convaincre la majorité des électeurs. La base de l'Union Valdôtaine, consciente du malaise qui serpente parmi l'opinion publique, s'est posé sérieusement le problème et, lors du dernier Congrès, les représentants des sections ont engagé les élus unionistes au Conseil de la Vallée à «réduire significativement» leurs propres indemnités. Il ne semble pas que cet engagement ait été perçu comme urgent par les conseillers régionaux, qui ont entamé à ce sujet une procédure complexe, visant à examiner la problématique des coûts de la politique sous tous ses aspects et à tous les niveaux institutionnels. Il est donc fort improbable que cet examen s'achève avant la fin de la législature, voire avant l'entrée en vigueur de la prochaine augmentation de l'indemnité. En plus de celles des conseillers régionaux, le Congrès de l'Union est intervenu à propos des indemnités des administrateurs locaux, «afin qu'il y ait un règlement séparé prévoyant des critères pour garantir une harmonisation des indemnités entre les différentes réalités locales». Ces rétributions sont à leur tour liées à celles des conseillers régionaux: les syndics peuvent recevoir au maximum 60% du montant des indemnités de ceux-ci. On peut se demander si cette proportion est logique, vu qu'un syndic a des responsabilités autrement plus lourdes que celles d'un conseiller régional: mais il n'est pas très équitable non plus que le montant de l'indemnité du syndic ne soit proportionné ni à la grandeur de la Commune respective, ni à sa population, ni à d'autres paramètres dont pourrait dépendre la complexité des différentes situations administratives locales. Le nombre des conseillers régionaux aussi a été l'objet de l'attention des media: comparé à d'autres Régions, par rapport aux populations respectives, notre Parlement est en effet surpeuplé. Sans vouloir suivre à tout prix la «logique» mathématique populiste, qu'on étale systématiquement lorsqu'il s'agit de dénigrer nos prétendus «privilèges», on peut imaginer d'affronter la question du nombre des conseillers régionaux lors du débat sur la réforme du Statut. Le premier Conseil de la Vallée, établi par les décrets du lieutenant du Royaume d'Italie en 1945, avait 25 membres; les deux projets de Statut d'autonomie élaborés en 1945 par Mgr Stévenin et par le C. L. N. piémontais, en prévoyaient autant; celui de Frédéric Chabod une trentaine et celui approuvé par le Conseil de la Vallée en 1947, 31. Le nombre de 35 n'est donc pas immuable; celui de 25 aurait l'avantage, non seulement de réduire les coûts de rétribution (indemnités et futures retraites), mais aussi de compacter les représentations politiques, en augmentant le nombre de voix nécessaires à l'élection. Tout le contraire de ce que proposent les référendums, qui visent à augmenter le nombre des fauteuils même au-delà de ce que prévoit le Statut spécial. Ce n'est pas un hasard si le comité référendaire est appuyé par des politiciens professionnels, dont certains sont sur la brèche depuis les années 1970 et d'autres voudraient récupérer les positions perdues…

(7 – à suivre)

SUITE DE LA PAGE 1

Le 18 Novembre? Ni aux urnes, ni à la mer…

Le Conseil a su légiférer au cours de ces décennies pour garantir la croissance économique, sociale et culturelle de la Vallée. Tout dernièrement, en tenant compte des exigences nouvelles de la communauté, il a approuvé aussi d'importantes lois électorales qui sont à même d'assurer plus de transparence et plus d'efficacité à la majorité que les électrices et les électeurs choisiront.

Nous, les citoyens – et je me mets évidemment parmi ceux-ci – nous devons pouvoir participer aux décisions qui nous concernent, mais en pleine connaissance de cause. Personne ne peut nous duper en nous posant des questions fausses et malhonnêtes, genre « Voulez-vous un hôpital nouveau? », sans nous dire où, comment et avec quels moyens le construire.

Cet exemple suffit pour mettre en garde, d'une façon claire, les Valdôtaines et les Valdôtains quant aux bonnes intentions des promoteurs des référendums du 18 novembre prochain.

Mon expérience politique, ainsi que mes convictions personnelles, m'empêchent franchement de me rendre complice de cette magouille bien orchestrée par ceux qui, animés par des rancunes personnelles ou simplement pour des positions toujours négatives et radicales, veulent tout casser et créer la pagaille et provoquer l'ingouvernabilité de la Vallée d'Aoste, pour enfin affirmer que notre Autonomie n'a pas raison d'être. Aujourd'hui donc, comme à l'occasion du référendum populiste et antivaldôtain contre le français du 18 juin 2000, je n'irai pas voter.

Malgré les affirmations parfois hystériques de certaines représentants des forces politiques qui soutiennent les référendums je suis libre de ne pas me rendre aux urnes en cette occasion, parce que je ne veux pas partager les idéologies radicales et populistes des différents Riccarand et cie.

Je considère ce choix, un choix concret, libre et responsable pour redonner de la dignité à l'institut du référendum propositif.

Guy Grimod

Le «Km vertical – Fondation Grand-Paradis»

Succès pour «Les 1 000 mètres du mineur»

Une splendide journée ensoleillée, une belle fête du sport, le Grand-Paradis et le Mont-Blanc comme spectateur, un sentier chargé d'histoire et une communauté attachée à son passé et aux nouvelles perspectives de développement: voilà les ingrédients d'un petit et original événement sportif couronné d'un vif succès.
Le dimanche 9 septembre, à Cogne, s'est déroulée la première édition de la course « Km vertical – Fondation Grand-Paradis – Les 1000 mètres du mineur», une course tout en montée sur un dénivelé de 1000 mètres pour une longueur d'environ 4 km le long du sentier des mineurs.
Le «Km vertical – Fondation Grand-Paradis – Les 1000 mètres du mineur» est né grâce à beaucoup d'idées et à une grande énergie. La Fondation Grand-Paradis, la Commune de Cogne, le Musée Minier Régional, l'AIAT Cogne-Grand-Paradis et Grand-Paradis Iniziative, avec la collaboration du Circolo Dilettantistico Fiamme Gialle, de l'Atletica Zerbion et de la Polisportiva Dilettantistica Sant'Orso, ont organisé la première édition de cette course à pied originale qui entend devenir un rendez-vous annuel dans le calendrier des compétitions sportives.
Au côté des organismes impliqués dans l'organisation de cet événement, beaucoup de volontaires y ont également participé, garantissant avec leur précieuse et indispensable aide la réussite de cette splendide journée.
Les Guides alpins, les Moniteurs de ski, les Secours, les Pompiers,

les Gardes forestiers ont eux aussi participé au bon fonctionnement de l'événement. Le «Km vertical» est sans aucun doute une occasion importante pour attirer l'attention sur la renaissance progressive du Village des Mineurs de Cogne, une renaissance qui est aussi possible grâce aux activités de la Fondation Grand-Paradis.
Le Nouveau Centre Visiteurs du Parc National du Grand-Paradis, dont le siège est situé dans le Village des Mineurs, a été inauguré au mois de février de cette année et est seulement le premier pas en direction d'un réaménagement de cette zone qui accueillera sous peu le Musée Minier Régional, le centre d'exposition Alpinart et une cafétéria.
105 athlètes, partis à 30 secondes d'intervalle les uns des autres, étaient présents lors du départ qui a eu lieu à 10h au lieu-dit Moline qui se situe à 1540 mètres d'altitude.
Le parcours passait par Costa del Pino (le plus récent niveau d'extraction de la mine), le hameau de Colonna (utilisé par les mineurs jusque dans les années 60 et ensuite abandonné) pour terminer au lieu-dit Liconi, à 2540 mètres d'altitude.
La manifestation s'est poursuivie avec un repas sur la place du Village des Mineurs, siège de la Fondation Grand-Paradis et du centre visiteurs du Parc National Grand-Paradis, avec la remise des prix des courses individuelles hommes et femmes et avec la tombola dont les prix étaient offerts par les Opérateurs Touristiques de Cogne.
La Cérémonie de remise des prix s'est terminée avec un prix spécial pour Vincenzo Perret, né en 1935, symbole de la compétition puisque ancien mineur et aujourd'hui athlète.
La foule présente le long du parcours, ainsi que de nombreux Cogneins, a encouragé les athlètes durant l'éprouvante montée.
Les concurrents ont exprimé leur enthousiasme envers cette première édition du « Km vertical », course que nous espérons voir à nouveau dans le calendrier des compétitions.
Le succès de cette première édition nous permet d'être optimistes pour le futur de la manifestation qui représente une occasion importante pour promouvoir et valoriser le pôle culturel qui est en train de se créer au Village des Mineurs.

Fedele Borre
Président
de la Fondation Grand-Paradis

Agriculture: festival international consacré au fromage

La Vallée d'Aoste participera à « Cheese »

La Vallée d'Aoste participera prochainement à la manifestation internationale consacrée au fromage et intitulée «Cheese» qui se déroulera du 21 au 24 septembre à Bra, dans la province de Cuneo.
L'initiative, dont le but est d'illustrer le monde laitier et fromager sous toutes ses formes, a démarré en 1997 et en est, à présent, à sa sixième édition.
Les visiteurs pourront déguster, acheter et améliorer leurs connaissances en participant à des colloques, des spectacles et des rencontres.
Au cours de la manifestation seront également présents les produits les plus rares et les représentants italiens, mais aussi au niveau international, du concept «Slow Food».
Le stand de la Région autonome de la Vallée d'Aoste sera aménagé dans la cour des Ecoles pour garçons, qui accueille les différents pavillons de dégustation des réalités territoriales. Les nombreux visiteurs pourront découvrir les fromages DOP et traditionnels, en accompagnement de ce qu'il y a de mieux comme produit agroalimentaire valdôtain.
Dans le secteur réservé au marché, la région sera également représentée par la Coopérative des Producteurs Laitiers et de Fontine, par l'Association Régionale des Eleveurs Valdôtains (AREV) qui amènera une sélection de fromages de chèvres et par certains producteurs privés.
«*La Vallée d'Aoste ne peut pas*

et ne doit pas être absente d'un événement aussi important – souligne l'assesseur à l'Agriculture Giuseppe Isabellon –. *Il s'agit, en effet, d'une vitrine de premier ordre pour tout le secteur laitier et fromager, grâce à laquelle notre région a la possibilité, une fois de plus, de faire remarquer au grand public l'excellente qualité de notre production*».

Présentation des actions concrètes entreprises par l'EMB à Courmayeur

2ème Forum annuel de l'Espace Mont-Blanc

Dans le cadre du Schéma de développement durable (SDD) adopté par l'Espace Mont-Blanc (EMB) en 2006, Courmayeur a accueilli le 2ème Forum annuel de l'Espace Mont-Blanc, le jeudi 6 septembre, qui a été présidé par Guido Cesal, Vice-président de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB), et auquel ont également participé ses collègues Messieurs René Schwery, Chef du Service de l'Aménagement du Territoire du Canton du Valais, et Michel Charlet, Maire de Chamonix.
Si la 1ère édition du Forum, qui avait eu lieu dans le Valais (Suisse) en 2006, avait vu une participation de 200 personnes, l'Espace Mont-Blanc a opté, cette année, pour invitation réduite aux membres de la CTMB, des différents groupes de travail et des porteurs de projets identifiés, soit une soixantaine de personnes.
Ce 2ème Forum a eu pour vocation d'informer les membres des groupes de travail et les élus du travail réalisé depuis le Forum 2006; d'avancer avec la définition des actions à mettre en œuvre dans le cadre du SDD, et en particulier solliciter la constitution des partenariats de mise en œuvre de chaque projet du Plan intégré Transfrontalier (PIT); et d'annoncer les réglementations concernant le financement d'Objectif 3 (futur Programme communautaire 2007-2013) et du PIT «Espace Mont-Blanc» en particulier.
Les actions menées (à partir des axes définis lors du Forum de Martigny: *Identité et valorisation du territoire*; *Economie durable et qualité de vie*; *Gestion et aménagement du territoire*; *Mobilité, liaisons, réseaux et accessibilité*) ont été présentées au cours de la réunion.
Il s'agit de la réhabilitation de la caserne du col de la Seigne, de l'adoption de la charte éthique environnementale pour l'Ultra-trail du Mont Blanc, de la rédaction du cahier des charges du plan de gestion du massif du Mont-Blanc, et de l'élaboration d'une carte de transport, le Mont-Blanc Pass.
Notons pour terminer que ce Forum a été aussi l'occasion pour présenter quelques projets concrets:
- la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) a réaffirmé la volonté de poursuivre le travail entrepris sur le tour du Mont-Blanc: promotion, harmonisation (balisage ou hébergement), accueil, etc.;
- les transporteurs proposent de poursuivre leur collaboration (mise en place à l'occasion du MontBlancPass) en étendant le périmètre des circuits et le nombre de lignes.

Résidence principale: la Région finance 23 millions d'euros

La Région du Val d'Aoste a soutenu une dépense de 23 millions d'euros pour financer les prêts pour la résidence principale, dont moins d'un million est destiné à une coopérative du bâtiment.
Les demandes déposées en 2006 pour pouvoir obtenir un financement sont au nombre de 400.
«*Il s'agit d'un engagement financier* – a expliqué l'assesseur Cerise – *qui permet de donner des réponses à toutes les demandes présentées à qui possèdent les conditions requises: les retards déplorés par les contractants à l'égard des payements sont dus surtout au caractère incomplet des requêtes faites par ces derniers*».
À partir de 2007, de manière expérimentale les procédures pour l'assignation des prêts financiers sont différentes.
En effet, les termes pour la présentation des demandes ont été abolis et celles-ci seront donc examinées lors de leur dépôt au guichet et non plus à la fermeture du terme annuel.

Aides internationales en faveur des petits Africains déshérités

Construction d'une école au Malawi

Antonio Vizzi

Depuis longtemps la section Bridge d'Aoste suit avec attention l'engagement de nos missionnaires au Malawi, en contribuant avec des aides concrètes à la construction de structures pour l'accueil des mineurs et pour l'aide à leur famille.
Récemment, en effet, une partie importante des inscriptions au 2° Trophée International de Bridge du 3° Millénaire, organisé par le Club de Bridge du C.C.S.-Cogne et qui s'est déroulé à Saint-Vincent en mai dernier, a été versée en faveur de la Mission Camboniana di Lunzu au Malawi. Avec 1 800 euros qui ont été envoyés au Père Buffoni (somme pour nous plutôt modeste, mais qui pour l'économie du Malawi assume une valeur très importante) la structure du St. Anna's Hôtel for Girls a pu être terminée, s'agissant d'une Ecole Artisanale qui devra servir pour la formation des jeunes Africains qui habitent dans ce pays lointain. Père Giuseppe, en Italie pour fêter ses cinquante ans de sacerdoce, a été invité par le président du C.C.S. Cogne (Circolo Culturale Sportivo), Luciano Murari, et par le président de la Section Bridge, Roberto Valcarenghi, au mois d'août, à Aoste. Les coûts à soutenir en Afrique, pour le projet tout entier, s'élèvent à 20000 dollars, que le Club de Bridge d'Aoste s'est engagé à payer en plusieurs fois. L'initiative élogieuse, qui arrive à son terme, recevra, comme le confirme Valcarenghi, la somme nécessaire pour porter à terme tout le projet avant le printemps 2008, date à laquelle le Club d'Aoste assurera l'entière couverture financière grâce aux gains des prochains tournois et aux souscriptions volontaires des différents membres du club. Le «comboniano», qui depuis 1962 accompli son apostolat en terre d'Afrique a donc rencontré les donateurs valdôtains qui se consacrent avec zèle pour aider surtout les petits orphelins qui sont victimes de la pauvreté et du désespoir. Père Buffoni est rentré au Malawi le 18 août, portant avec lui une plaque provenant de la section Bridge, de l'Administration de la Région Vallée d'Aoste et du Casino de Saint-Vincent. Père Buffoni, passionné de chant et de foot, vit en Afrique depuis 45 ans. Après avoir été en Uganda pendant 13 ans depuis 1975 il a trouvé le but de sa vie au Malawi, où il a décidé de terminer ses jours, au côté des personnes déshéritées qui sourient encore malgré la misère la plus « noire ». Le missionnaire, quand le Seigneur le rappellera à lui, veut être enterré au Malawi, sous «*…peu de terre, pour pouvoir respirer* – comme l'affirme l'homme de Dieu – *même mort l'air de sa seconde patrie».*
Le Malawi, un tiers plus grand que l'Italie, se trouve au Sud du continent africain, encerclé par le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Avec une population d'environ 12 millions d'habitants, c'est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec une espérance de vie de 37 ans.
Le christianisme est très diffusé au Malawi, et les vocations ne manquent pas pour le sacerdoce. Père Buffoni rappelle, en effet, avec une jolie pensée « *Le temps est pour eux (les Africains) et non eux pour le temps » ;* en effet dans sa région il a sept diocèses avec six évêques et un archevêque d'origines africaines, en plus de nombreux sacerdoces et missionnaires.

Pour recevoir des informations supplémentaires: Luciano Murari et Roberto Valcarenghi: Secrétariat C.C.S.-Cogne: 0165/26 23 19).

SPORTS POPULAIRES

Résultats des 15 et 16 septembre
TSAN: Série A: *Poule A:* Valtournenche I-Châtillon I 3274-3822, Verrayes II-Saint-Vincent I 2725-1141. *Poule B:* Brisma I-Montjovet I 1836-3046, Chambave I-Verrayes I 2657-4337. **Série B:** *Poule A:* Challant-St-Anselme III-Pollein I 979-1372, Chambave II-Châtillon II 936-1461. *Poule B:* Challant-St-Anselme II-St-Christophe I 1408-1529, Verrayes III-Fénis I 878-3524 **Série C:** *Poule A:* Nus III-Valtournenche II 1106-506, Fénis II-Roisan I 493-1449. *Poule B:* Pollein II-Quart II 1108-1375, Ayas I- Saint-Vincent II 1243-3016
Juniors *Poule A:* Valtournenche-Brusson 1257-1118, Brisma-Pollein 797-869, Saint-Christophe-Challant-St-Anselme 821-1249. *Poule B:* Verrayes-St-Vincent-Emarèse 853-884, Montjovet-Châtillon 712-990
FIOLET: Série A: Charvensod I-MorgexI 1241-1023, Saint-Christophe I-Saint-Oyen I 1116-1034.
Série B: Avise I-La Thuile I 1067-1085 **Série C:** *Poule A:* Etroubles I-Morgex III 944-887, La Salle II-St-Christophe II 645-794 *Poule B:* Allein I-Sarre I 1059-982, Morgex II-Gignod I 1064-991 **Série D:** *Poule A:* Oyace I-Etroubles II 801-817 *Poule B:* Avise II-Morgex IV 835-710 *Poule C:* Allein II-Charvensod II 782-672, St-Christophe III-Gignod II 710-633 **Série E:** *Poule A:* Arpuilles III-La Thuile III 423-440 *Poule B:* Arpuilles II-Morgex V 381-669. *Poule C:* Oyace III-Etroubles IV 623-393, Arpuilles I-La Thuile II 596-644. *Poule D:* La Salle III-Oyace II 358-622, Etroubles III-Sarre II 673-642
Equipes Féminines: Allein IV-Avise III 178-152 **Juniors:** *Poule A* Allein I-Avise I 96-106, Charvensod I-Etroubles I 93-156, Etroubles II-La Thuile I 243-75, Morgex I-St-Christophe I 158-101 *Poule B* Charvensod II-La Thuile II 27-49, La Thuile III-Morgex II 8-101, Sarre I-Saint-Christophe I 33-124.
REBATTA: 1ère catégorie: Gressan 617, Doues 581, Charvensod 545, Valpelline 518. **2ème catégorie:** Doues 488, Chevrot 470, Ollomont 461, Gressan A 411, Gressan B 393. **3ème catégorie:** Aymavilles 455, Doues B 409, Doues A 399, Bionaz 381, Gressan 360. **4ème catégorie:** Aymavilles 389, Cogne 348, Chevrot 323, Bionaz 218. **5ème catégorie:** Gressan A 252, Bionaz 249, Valpelline 240, Gressan B 226, Chevrot 214, Introd 207, Doues 144. **Juniors:** Gressan 221, Valpelline 213, Doues 146, Chevrot 104

MARIAGES

La Section de l'Union Valdôtaine d'Arpuilles-Excenex
a le grand plaisir d'annoncer le mariage de

Katiusha Zaffuto
et **Tiziano Trevisan**
membre de la section
La section unioniste d'Arpuilles-Excenex présente ses vœux de bonheur, de prospérité et de pleine réussite dans leur vie familiale aux heureux époux.

Section de l'Union Valdôtaine de Verrayes
Jean-Pierre et Stéphanie
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs parents
Claudio Lillaz
membre du Comité Fédéral
et **Claudia Ottin**
La communauté unioniste de Verrayes et le siège central de l'Union Valdôtaine présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux heureux époux.

DÉCÈS

La Section de l'Union Valdôtaine de Châtillon

a le regret d'annoncer le décès de

Madame **Persida LAVEVAZ**
(veuve CHATRIAN)

La communauté unioniste de Châtillon présente ses condoléances émues à ses deux fils Lidio et Casimiro, à sa fille Pelagia, sans oublier leur famille respective, ainsi qu'aux autres parents.

La Section de l'Union Valdôtaine de Bionaz
annonce avec regret le décès de

Madame **Rosina VERMILLON**
(épouse BIONAZ)
âgée de 78 ans

La communauté unioniste de Bionaz présente ses plus vives condoléances à son époux Giuseppe, à ses enfants Luigino, Carla, Rita et Marisa, sans oublier leur famille respective, ainsi qu'à tous ses parents.

L'Entraide des Femmes Valdôtaines est une association féminine, composée de femmes inscrites à l'Union Valdôtaine et de sympathisantes, qui a pour but:
- la promotion sociale et culturelle de la femme valdôtaine;
- la défense de l'identité et de la dignité du peuple valdôtain, de sa culture et de ses traditions;
- le développement des langues valdôtaines (français, patois, allemand, walser) à travers son action dans la famille, dans l'école et dans la vie quotidienne.

L'**E.F.V.**, née à la fin des années soixante dix, dans ces derniers temps a travaillé essentiellement sur trois volets:
- **domaine Formation**, en organisant plusieurs formations sur les la connaissance des Institutions Européennes;
- **domaine Recherche**, en réalisant une Recherche sur la condition de la Femme Valdôtaine dans le secteur de l'élevage;
- **domaine Rédaction**, en réalisant deux projets (un dans le secteur de la viticulture et l'autre, de plus ample envergure, sur les eco-musées) qu'on a soumis aux organes compétents pour le financement.

E.F.V. - Anna Bioley
B.P. 42 - 11100 Aoste
e-mail:
efv@unionvaldotaine.org
annabioley@yahoo.it
tel.: 348.3520380

La CNA - Confederazione Nazionale dell'Artigianato e della Piccola e Media Impresa - è la più grande associazione nazionale di rappresentanza del mondo dell'artigianato e imprenditoriale, con 430.000 soci in Italia e oltre 1.000 in Valle d'Aosta.
La **CNA Valle d'Aosta**, con rappresentanti nei più importanti enti economici ed istituti presenti nel territorio è da sempre impegnata a dar voce alle richieste degli associati nei confronti della pubblica amministrazione e delle istituzioni in genere.
CNA partecipa attivamente allo sviluppo delle imprese, degli imprenditori e imprenditrici, si impegna per la loro valorizzazione e fornisce gli strumenti per la loro crescita, dalla consulenza tecnico / fiscale / amministrativa all'organizzazione di corsi di formazione per ogni settore.
CNA Valle d'Aosta, nelle sedi di Aosta e Donnas è il punto di riferimento per gli imprenditori che trovano, anche al termine delle attività lavorativa, adeguato supporto e consulenza con i servizi erogati dal patronato **EPASA**.

CNA Valle d'Aosta
Sede di Aosta
c.so Lancieri, 15 - 11100 Aosta
0165.31587 - fax. 0165.236702
e-mail: info@cna.ao.it
Sede di Donnas
v. Roma, 149 bis - 11020 Donnas
0125.804649 - fax 0125.801308
e-mail: donnas@cna.ao.it
http://www.cna.ao.it

EFV CNA

L'ENTRAIDE DES FEMMES VALDÔTAINES
in collaborazione con la
CONFEDERAZIONE NAZIONALE DELL'ARTIGIANATO E DELLA PICCOLA E MEDIA IMPRESA DELLA VALLE D'AOSTA
organizza una
TAVOLA ROTONDA

"LE ARTIGIANE:
LE IMPRENDITRICI VALDOSTANE TRA VINCOLI ED OPPORTUNITÀ"

Venerdì 21 settembre 2007
dalle ore 16:30 alle ore 19:30
HOTEL MERIDIANA - ST. PIERRE

Con il Patrocinio di:
CONSIGLIERA DI PARITÀ CONSEILLÈRE CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Francophonie

Le président Caveri a rencontré le Ministre Barnier et le secrétaire général de l'Oif

Dans le cadre des relations internationales francophones, le Président de la Région Luciano Caveri a rencontré, le mercredi 12 septembre dernier, à Paris, le Ministre de l'agriculture et de la pêche de la République française, Michel Barnier. Le président Caveri a abordé avec le Ministre Barnier une série de thèmes politiques concernant la montagne européenne, l'agriculture, et notamment les quotas laitiers et les quotas vitivinicoles, ainsi que la francophonie.
«*Michel Barnier est un grand ami de la Vallée d'Aoste* – a déclaré le président Caveri – *ce qu'il lui a été d'ailleurs reconnu officiellement par l'attribution des insignes insérées dans le contexte de la Fête de la Vallée d'Aoste*.»
Luciano Caveri et Michel Barnier ont reconnu dans la défense et la valorisation des zones de montagne et de leurs produits typiques l'un des défis les plus importants auxquels faire face dans le cadre de la réécriture du Traité constitutionnel européen.
«*Dans un esprit de coopération avec la France et de valorisation de nos jeunes* – a continué Caveri – *j'ai également proposé au Ministre Barnier la possibilité d'accueillir des Valdôtains auprès des institutions de l'Etat français».*
«*Barnier* – conclut Caveri – *nous a encore rappelé les rapports d'amitiés qui lient la Vallée d'Aoste à la France et tout ce que les institutions régionales réalisent pour la promotion de la francophonie dans son ensemble*».
Le jour après, c'est-à-dire, le jeudi 13 septembre dernier à Paris, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie-OIF, Abdou Diouf.
«*Une rencontre importante et très fructueuse* – déclare le président Caveri – *qui nous a permis de monter quelques dossiers communs.*
Tout d'abord la visite du Président Diouf en Vallée d'Aoste qui se tiendra au mois d'avril 2008.
Nous sommes très honorés car pour la première fois un Secrétaire de l'OIF visitera officiellement la Vallée d'Aoste: elle représente la reconnaissance du travail que nous sommes en train de réaliser avec la plus haute instance de la Francophonie multilatérale.
Un travail qui se concrétisera aussi par la mise en place de stages destinés aux jeunes valdôtains auprès du siège de l'OIF à Paris et dont les modalités pratiques seront définies dans les mois à venir et qui viseront tout particulièrement les étudiants de l'Université de la Vallée d'Aoste». Au cours de la rencontre, le président Caveri a également attiré l'attention du Président Diouf sur la nécessité de valoriser la présence de la Vallée d'Aoste au Sommet des Chefs d'états et gouvernements francophones. «*Le Gouvernement valdôtain* – explique M. Caveri – *dégage d'importantes ressources pour le maintien et la promotion de la langue française en Vallée d'Aoste tout comme il participe activement aux initiatives de la francophonie à tous les niveaux. C'est pourquoi, nous avons demandé au Président Diouf de soutenir concrètement notre demande d'une amélioration de notre statut, en sachant que de notre côté nous poursuivrons notre travail auprès du gouvernement italien dans le but de le sensibiliser à l'égard d'une adhésion à l'OIF. La Francophonie institutionnelle représente une grande opportunité pour la Vallée d'Aoste de participer à un mouvement mondial qui n'œuvre pas seulement dans le domaine culturel mais qui exprime aussi des valeurs politiques et des liens économiques*».

SUITE DE LA PAGE 1

Réduction des tarifs pour la CVA

partie du patrimoine commun régional.
Le Président de la CVA Augusto Rollandin, a déclaré: «*Il s'agit d'une initiative importante et une réponse aux exigences des familles valdôtaines qui contribue concrètement à réduire les coûts de l'énergie électrique, grâce à une épargne que notre société réalisera dans les modalités de gestion et dans l'optimisation des canaux qui fournissent l'énergie. Nous évaluons pouvoir offrir un escompte significatif, en plus du bonus d'inscription, grâce aussi au choix de ne pas recourir à une propagande agressive et aux réseaux d'agent dispendieux. En ce sens, nous entamerons, au contraire, des actions d'information sur le territoire régional qui, avec clarté et ponctualité, porteront à la connaissance de nos usagers tous les éléments utiles pour un choix conscient et avantageux. De cette manière, nous sommes convaincus aussi de pouvoir satisfaire les attentes des titulaires de l'IVA, qui sont déjà nos clients et qui pourront ainsi nous voir comme unique fournisseur, en jouissant des avantages des deux propositions.*»
«*Avant la fin de l'année* - ont ajouté le président de la Région Luciano Caveri et l'assesseur Aurelio Margueretaz - *la Région prendra des mesures afin de garantir à l'usage domestique valdôtain une remise ultérieure du prix de l'énergie. Aujourd'hui, avec ce premier escompte, le «système Vallée d'Aoste» se présente avec efficacité face au défi de la plus grande compétitivité du marché électrique*».
«*La réduction des coûts de l'énergie hydro-électrique représente un pas ultérieur vers l'achèvement du programme de majorité du Conseil de la Vallée»,* a commenté le président de la Région, Luciano Caveri qui a ensuite souligné que «*la réduction des coûts sur l'énergie de la CVA rentre dans le 'Système Vallée d'Aoste' et représente une réponse à l'agression provenant de l'extérieur».*
Le président du Gouvernement a souhaité qu'avec cette initiative «*la Vallée d'Aoste puisse contribuer encore plus efficacement à la réalisation du Protocole de Kyoto car aujourd'hui l'emploi de combustible fossile pour les usages énergétiques est encore excessif».*
Le Groupe CVA a retenu plus important d'agir à travers une action informative plutôt qu'à travers une propagande commerciale agressive, comme celles réalisées par certains opérateurs présents sur le marché national.
Par conséquent, ce qui est épargné fait l'objet d'un avantage économique traduisible dans l'escompte proposé aux usagers.
À partir du mois d'octobre, sera entamée une campagne de communication à travers laquelle les familles valdôtaines recevront le matériel imprimé contenant toutes les données de l'offre et les modalités d'adhésion. Les avantages pour ceux qui choisiront la fourniture d'énergie avec le groupe CVA, ne seront pas seulement économiques, mais aussi liés à la présence de l'entreprise sur le territoire régional. En effet, durant les mois à venir, seront ouverts des guichets auprès desquels les clients pourront trouver une assistance, stipuler des contrats et obtenir toutes les informations nécessaires pour une gestion optimale du rapport de fourniture.
Le Groupe CVA agira également d'une façon compétitive vis-à-vis des propriétaires de résidences secondaires sur le territoire valdôtain, avec une offre pour les usages domestiques qui, toujours à partir du mois de janvier 2008, prévoiront un escompte sur l'élément de génération de l'énergie de 5%.
En conclusion, à partir de janvier 2008, les résidents en Vallée pourront donc employer cette énergie. A partir du mois d'octobre prochain, les personnes intéressées pourront entamer les démarches de demande d'adhésion à travers trois modalités: en téléphonant au numéro vert 800.99.89.44, en envoyant un fax au 0166/821030 ou bien, sur le Web, à l'adresse www.cvatrading-ao.it

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

L'honnêteté, comme pré-condition à la base de toute activité politique et administrative, ne se discute pas. Il m'est naturel de le redire – comme principe et comme méthode – parce que, même si cette affirmation est tenue pour acquise, je suis dérangé par ce petit vent de calomnie qui frappe aveuglement les représentants de notre Mouvement, y compris le soussigné.
Si nous sommes accusés de snobisme, d'intellectualisme, de mauvais caractère ou d'autres aménités de ce genre, cela rentre d'un côté et sort de l'autre.
Il ne maquerait plus que les adversaires soient tendres avec nous, surtout ceux qui doivent passer leur temps à expliquer la trahison d'avoir laissé l'UV ! J'estime par contre intolérable, et bien au-delà de toute légitime et âpre critique politique, l'accusation plus ou moins voilée d'être des affairistes ou de cultiver des intérêts privés.
Il s'agit d'accusations qui sont, dans certains cas, tellement maladroites et ridicules qu'elles se commentent d'elles-mêmes. Cette histoire – dans sa forme et dans ses contenus – m'indigne et se teint, d'une part, de stupidité (phénomène assez répandu…) et, d'autre part – ce qui est bien pire –, de mauvaise foi de la part de ceux qui diffusent des voix incontrôlées ou écrivent des idioties sans motiver leurs attaques. Il s'agit de l'ancienne technique de ceux qui, face à la pauvreté de leurs idées, utilisent la méthode de diaboliser l'ennemi au-delà de la frontière du licite.
Sous ce point de vue qu'il soit clair qu'il ne suffit pas que certaines forces politiques distinguent entre la position officielle et la polémique soi-disant personnelle de ceux qui s'expriment en parlant en leur nom. Un distinguo malin qui n'exempte pas des responsabilités politiques collectives.
Dans mon cas spécifique, l'honnêteté étant un principe incontournable, tout cela dégoûte et viole certains principes de respect réciproque qui sont à la base de toute coexistence démocratique.
Cicéron, avec une veine de stoïcisme, gravait ainsi sa pensée: « Hominem frugi omnia recte facere », c'est-à-dire que l'homme honnête fait tout avec justice. Il me paraît une très belle définition traçant même une ligne en politique et harmonisant tous les comportements.
Je voudrais cependant ajouter quelque chose.
Même en politique il faut des compétences et des connaissances. Il s'agit d'une activité de plus en plus complexe et le rappel aux grands idéaux vaut seulement s'il correspond à la capacité concrète de savoir les réaliser.
En latin, pour en rester sur l'exemple classique, on dit avec une certaine rudesse – et il n'y a pas besoin de traduire – « Si nos coleos haberemus ». Ce qui établit la nécessité d'avoir de la détermination et de l'engagement, à savoir… « coleos ». Sans vouloir offenser les critiqueurs professionnels.